

**COMPTE RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 15 OCTOBRE 2020**

L'an deux mille vingt, le 15 octobre, à dix-neuf heures, le Conseil municipal, légalement convoqué en présentiel le dix-sept septembre deux mille vingt, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Christine **JANODET** - Maire.

ETAIENT PRESENTS : Madame Christine **JANODET**, Maire

Mesdames, Messieurs les Maire-adjoints

Jean-François CHAZOTTES – Stéphanie BARRÉ-PIERREL – Hamide KERMANI - Nathalie BESNIET - Thierry ATLAN - Sana EL AMRANI - Farid RADJOUH - Karine BETTAYEB – Frank-Éric BAUM – Alain GIRARD - Thierry CHAUDRON – Maribel AVILES CORONA.

Mesdames, Messieurs les Conseillers municipaux

Ramzi HAMZA – Josiane DAUTRY – Malikat VERA – Renaud LERUDE – Mylène DIBATISTA – SIONIS-HASSOUNIS Rhera – HERLIN Marilyne - Dahmane BESSAMI – Roseline CHARLES-ELIE-NELSON – Yann GILBERT – Seydi BA – Malika LEMBA – Brahim MESSACI – Florence AÏT-SALAH-LECERVOISIER - Philippe BOURIACHI - Noëline TANFOURI – Sylvain CAPLIER – Kathy GUERCHE – Christophe DI CICCIO – Nicole DURU BERREBI.

ETAIENT REPRESENTES

Imène BEN CHEIKH représentée par Madame la Maire Christine JANODET.
Arrivée à 19h17

Jinny BAGÉ représenté par Thierry ATLAN. Arrivé à 19h09

1 – Désignation d'une secrétaire de séance

Conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il a été procédé à la nomination d'une secrétaire de séance prise au sein du Conseil.

Madame Malikat VERA ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir cette fonction. Elle l'a acceptée.

Vote sur le principe de l'urgence des vœux déposés :

- Vœu d'urgence présenté par les groupes Agir, Ensemble et Pour Orly pour demander à Ile-de-France Mobilités et à la Région Ile-de-France des moyens pour sécuriser la ligne 3 du réseau Bord de l'Eau.
- Vœu d'urgence présenté par les groupes Agir, Ensemble, Pour Orly et la majorité municipale concernant la Jeunesse.
- Vœu d'urgence présenté par la majorité municipale pour « un moratoire sur le déploiement de la 5G ».
- Vœu d'urgence présenté par Florence AIT-SALAH-LECERVOISIER - Groupe Agir ensemble pour Orly pour « un moratoire sur la 5G ».

Vote de l'urgence à la majorité pour les 4 vœux précités.

Abstention de Nicole DURU BERREBI.

2 – Compte rendu des décisions prises par Madame la Maire en vertu de la délégation de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales donnée par le Conseil municipal par délibération du 17 avril 2014 en application de l'article L.2122-23 du Code général des collectivités territoriales :

- Monsieur Philippe BOURIACHI demande des précisions sur les décisions 125 - 127 - 137 - 138 - 141 - 161 - 189.
- Madame Florence AÏT SALAH demande des précisions sur la décision 130.
- Monsieur Brahim MESSACI demande des précisions sur les décisions 136 - 137.

3 - Communications de la Municipalité :

1- Samedi 3 octobre, notre ville a perdu l'un de ses enfants dans des conditions épouvantables.

La mort de Sabri, c'est avant toute chose la mort d'un enfant que notre ville avait vu grandir, un jeune de 20 ans qui était à l'aube de sa vie d'adulte. C'est aussi une maman et une famille brisée par le deuil. La maman de Sabri fait partie de la famille des communaux d'Orly. J'ai eu l'occasion d'échanger avec elle à plusieurs reprises. Elle fait montre d'une dignité qui force l'admiration.

Je sais pouvoir compter sur l'unité de notre conseil municipal pour entourer la famille de Sabri. Dans ce même esprit de responsabilité, bien que nous ne partagions pas les mêmes valeurs, les maires de Villeneuve le Roi et de Choisy le Roi n'ont pas hésité une seconde quand je leur ai proposé d'organiser un CLSPD intercommunal autour de ces faits de violences entre jeunes de nos villes. Des faits que nous dénonçons tous. Notre appel a été entendu par les services de l'Etat. Monsieur le Préfet et Madame la Procureur de la République se sont mobilisés. Tout comme les services de Police, Keolis, les proviseurs des lycées Armand Guillaumin et Georges Brassens. Je peux attester que leur engagement était total. Les services jeunesse des trois villes ont amorcé dès la rentrée un travail intercommunal qui va se poursuivre et s'accélérer par des groupes de travail, composés de l'ensemble de nos partenaires. Les services de l'Etat ont confirmé la présence quotidienne de renforts de police sur les trois villes ainsi que pour sécuriser la ligne 3 du réseau Bord de l'Eau. D'ailleurs, la majorité, vous l'avez vu présente un vœu d'urgence sollicitant la région pour le déploiement de moyens pour assurer la sécurité des voyageurs mais aussi des conducteurs.

Je remercie l'ensemble des membres du conseil municipal qui chacun à leur façon se sont mobilisés.

Des mamans aussi m'ont sollicitée pour prendre part et accompagner le travail mis en place. Je les ai **rencontrées hier soir. Je les remercie de donner de leur temps pour l'intérêt général.**

2- Soutien aux forces de Police :

Je voudrais également dire tout mon soutien et tout le soutien du Conseil municipal aux forces de Police qui sont prises à partie de manière régulière et violente ces dernières semaines. Herblay, Champigny-sur-Marne, Montbéliard et hier Savigny-sur-Orge, je condamne avec fermeté ces actes qui mettent à mal la République toute entière.

3- COVID :

La COVID 19 continue de rythmer notre quotidien. Vous l'avez entendu comme moi l'intervention du Président de la République hier soir, à partir de samedi prochain minuit, l'état d'urgence sanitaire est déclaré avec la mise en place d'un

couvre-feu en Ile-de-France de 21h à 6h du matin. Demain matin, je participerai à une audioconférence organisée par M. le Préfet pour la déclinaison concrète des mesures qui sont adossées à cet état d'urgence sanitaire. En tout état de cause, les restaurants, les commerces et notre centre culturel devront être fermés pour 21h. Ce qui va nécessiter que nous revisitions notre programmation culturelle.

4- Culture :

Avant cela, nous avons ouvert la saison culturelle le 25 septembre dernier.

Le week-end du 2 octobre, l'association Passerelle Orly Sud proposait l'événement « Dialogues solidaires » avec deux spectacles qui ont eu lieu au centre culturel et qui ont réuni plus de 200 orlysiens. L'exposition est encore disponible jusqu'au 18 octobre.

Nous avons eu aussi la chance d'accueillir à Orly le groupe Sanseverino dans le cadre du Festi'Val de Marne vendredi 9 octobre. Parmi les 145 spectateurs, Christian FAVIER, Président du Conseil départemental du Val de marne nous a fait l'honneur de sa présence.

5- ORDIVAL :

Samedi 26 septembre, avec Imène BEN CHEIKH, nous avons participé à la distribution des ordinateurs portables ORDIVAL pour les 300 collégiens entrant en 6^{ème} à Desnos et Dorval. Ces ordinateurs, offerts par le département, permettent à nos jeunes collégiens de s'ouvrir aux nouvelles technologies dans un contexte où le numérique connaît un essor grandissant. D'ici quelques jours, les 18 élèves de 6^e du collège Poullart des Places recevront également un Ordival. Monsieur BOURIACHI vous vouliez poser une question diverse sur ce point mais elle était arrivée hors délai. Je comprends que le fait que votre fils n'ait pas été doté vous ai interrogé. Nous avons fait le point avec la principale qui ne s'était pas inscrite dans le dispositif, ce qui est maintenant chose faite.

6- Atelier vélo :

Samedi 10 octobre a eu lieu l'atelier vélo dont je vous ai parlé lors du dernier conseil municipal. Une dizaine d'Orlysiens ont sillonné en vélo et sous le soleil notre ville afin de donner leur avis sur les aménagements piétons, cyclables et routiers.

De cette concertation, découleront un diagnostic et des préconisations qui permettront d'aboutir au plan de mobilités qui sera soumis à notre assemblée dans les prochaines semaines.

7- Economie / emploi :

Le service économique et de l'emploi en partenariat avec l'association pour l'insertion professionnelle « Créations omnivores » a organisé courant septembre une formation gratuite « Elles osent » autour des questions de l'insertion professionnelle et de l'entrepreneuriat. 9 Orlysiennes issues du QPV ont participé à cette formation qui a pris fin début octobre. Je les félicite et leur souhaite réussite et succès dans leurs futures démarches.

8- Chèques rentrée scolaire :

Tout au long de l'année, le CCAS accompagne les familles les plus fragiles. Hier, ce sont 186 familles Orlysiennes qui ont pu bénéficier des aides de rentrée scolaire.

9- Evénements à venir :

Voici les événements à venir dans les prochains jours :

- Les vacances de la Toussaint débutent ce vendredi soir. Des stages de remise à niveau auront lieu dans les écoles Joliot Curie élémentaires et Paul Eluard.

Le collège DESNOS proposera quinze places dans le cadre d'un séjour apprenant, les écoles Joliot Curie, Romain Rolland A et Romain Rolland B se sont également inscrites dans ce dispositif qui bénéficiera à 25 enfants.

- Les structures jeunesse, le Forum Pablo Neruda et le centre social André Chéhid ont mis un place un programme riche pour les vacances de la Toussaint. C'est d'autant plus important dans le contexte de tensions entre jeunes qu'ils puissent se retrouver, partager et prendre un peu l'air.

Rappel de la composition de groupes d'opposition :

- Groupe AGIR : N. TANFOURI, B. MESSACI **2 x AGIR**
- Groupe ENSEMBLE : P. BOURRIACHI, K. GUERCHE **2 x ENSEMBLE**
- Groupe POUR ORLY : F. AÏT SALAH, S. CAPLIER **2 x POUR ORLY**
- Groupe ORLY ENSEMBLE : N. DURU BERREBI, C. DI CICCIO **2 x Orly ENSEMBLE**

4 - Adoption du nouvel organigramme des services municipaux :

Interruption de séance à 19h17 pour présentation de la réorganisation des services par M. Zouhir AGHACHOUI – DGS de la ville d’Orly – et reprise de la séance à 19H37.

Adopté à la majorité.

8 abstentions des groupes « Agir », « Ensemble », « Pour Orly », « Orly Ensemble ».

5 - Adoption du Règlement intérieur du Conseil municipal.

Adopté à la majorité.

6 votes contre pour les groupes « Agir », « Ensemble », « Pour Orly ».

6 - Ouverture d'un compte de dépôt de fonds au trésor (compte DFT) pour la régie de recettes de la piscine municipale.

Adopté à la majorité.

2 abstentions pour « Orly Ensemble ».

7 - Abrogation de la délibération N°D-DOM-2020/261 - Approbation des modalités de concertation préalable à la modification de la ZAC Pierre-au-Prêtre.

Adopté à la majorité.

6 votes contre pour les groupes « Agir », « Ensemble » et « Pour Orly ».

Monsieur Philippe BOURIACHI souhaite disposer de la délibération initiale du mois de juin.

Madame la Maire demande à ce que le schéma figurant dans son dossier soit transmis à l'ensemble des conseillers municipaux.

8 - Abrogation de la délibération N°D-URB-2019/729 - ZAC Aurore - Modalités de concertation en vue de la création de la Zone d'Aménagement Concerté.

Adopté à la majorité.

6 votes contre pour les groupes « Agir », « Ensemble » et « Pour Orly ».

Monsieur Philippe BOURIACHI souhaite disposer de la délibération initiale adoptée en juin.

Madame la Maire demande à ce que le schéma figurant dans son dossier soit transmis à l'ensemble des conseillers municipaux.

Le Conseil municipal d'Orly :

- **Affirme** que la sécurité est un droit fondamental pour chaque individu ;
- **Demande** à Madame Valérie Pécresse, Présidente de la Région Ile de France et présidente du conseil d'Ile de France mobilités de participer au travail partenarial initié par la ville d'Orly et soutenu par l'ensemble des acteurs ;
- **Exige** de la Région Ile-de-France qu'elle déploie de toute urgence et sur le long terme des moyens afin de sécuriser la ligne 3 du réseau Bord de l'Eau.

Rapporteur : Monsieur Hamide KERMANI

Vote : Adopté à la majorité.

1 abstention pour « Orly Ensemble de Madame Nicole DURU BERREBI ».

Voeu d'urgence présenté par les groupes Agir, Ensemble, Pour Orly et la majorité municipale

Conseil municipal du 15 octobre 2020

Considérant la Convention Internationale des Droits de l'Enfant (CIDE)

Considérant la Charte sociale européenne,

Conformément à l'article 15.b du Statut du Conseil de l'Europe,

Considérant les recommandations suivantes du Conseil Européen en matière de jeunesse :

- Recommandation Rec(2003)8 sur la promotion et la reconnaissance de l'éducation non formelle des jeunes ;
- Recommandation Rec(2003)19 sur l'amélioration de l'accès aux droits sociaux ;
- Recommandation Rec(2004)13 sur la participation des jeunes à la vie locale et régionale ;
- Recommandation CM/Rec(2010)7 sur la Charte du Conseil de l'Europe sur l'éducation à la citoyenneté démocratique et l'éducation aux droits de l'homme ;
- Recommandation CM/Rec(2011)12 sur les droits de l'enfant et les services sociaux adaptés aux enfants et aux familles ;

Soulignant que l'accès à une éducation de qualité, à un emploi stable, à des conditions de vie décentes, à des transports adéquats, aux soins de santé, aux technologies et aux possibilités de participation sociale, culturelle et économique est une condition préalable à l'insertion et à la citoyenneté active de tous les jeunes ;

9 - Convention de subventionnement avec l'Agence Régionale de Santé au titre du Fonds d'Intervention Régional (FIR) 2020 – Convention n°374-2020 DSP.

Convention de subventionnement avec l'Agence Régionale de Santé au titre du Fonds d'Intervention Régional (FIR) 2020 – C2020COVID-VILLE133.

Adopté à la majorité.

6 votes contre pour les groupes « Agir », « Ensemble », « Pour Orly ».

10 - Approbation de la convention de mise en œuvre du dispositif « Petits déjeuners » entre la commune d'Orly et le Ministère de l'Education Nationale et de la Jeunesse.

Adopté à la majorité

1 abstention pour « Pour Orly » de Madame Florence AIT-SALAH-ECERVOISIER.

Adoptions des vœux d'urgence :

Vœu présenté par la majorité municipale

Pour demander à Ile-de-France Mobilités et à la Région Ile-de-France des moyens pour sécuriser la ligne 3 du réseau Bord de l'Eau

Considérant les faits de violence qui opposent les jeunes de Choisy le Roi, de Villeneuve le Roi et d'Orly ;

Considérant que ces affrontements ont des répercussions au sein de la ligne 3 du réseau Bord de l'eau placé sous la responsabilité d'Ile de France Mobilités et exploité par Kéolis qui dessert notamment les établissements du second degré où sont majoritairement scolarisés les jeunes des trois villes ;

Considérant l'inquiétude légitime des parents de ces jeunes qui souhaitent que leurs enfants puissent se rendre en cours de façon sereine sans crainte d'une agression ;

Considérant le sentiment d'insécurité grandissant ressenti par les usagers de cette ligne 3 depuis de nombreux mois ;

Considérant la nécessité de rétablir des conditions de travail sécurisées pour les conducteurs des bus ;

Considérant l'engagement des services de l'Etat pris lors du dernier CLSPD, organisé à l'initiative de la Ville en présence des trois maires, de renforcer les effectifs de Police nationale sur les trois villes et d'assurer une présence quotidienne au sein de la ligne 3 ;

Conscient que dans leur transition vers une pleine autonomie et l'âge adulte, les jeunes des quartiers prioritaires, en particulier ceux qui sont confrontés à la pauvreté, sont plus exposés à toutes sortes de risques, y compris à une mauvaise santé physique et mentale, à la toxicomanie, à l'automutilation, à la violence, à la discrimination et à l'exclusion ;

Reconnaissant que beaucoup de jeunes des quartiers prioritaires souhaitent contribuer à l'amélioration de leur situation et de celle de leurs proches ; et reconnaissant le rôle positif qu'eux-mêmes et leurs organisations peuvent jouer pour la cohésion sociale ;

Préoccupé par la dégradation constante de la situation sociale et des chances dans la vie des jeunes dans le contexte de la crise économique, à laquelle s'ajoutent les conséquences la crise sanitaire de la COVID-19,

Considérant la nécessité de mettre en œuvre des politiques publiques durables, fondées sur des données tangibles, qui prennent en considération la situation spécifique et les besoins des jeunes des quartiers prioritaires. Ces politiques devraient viser à prévenir et à éliminer la pauvreté, la discrimination, la violence et l'exclusion dont sont victimes ces jeunes par les moyens suivants :

1. améliorer les conditions de vie des jeunes des quartiers prioritaires en offrant des services publics accessibles, bon marché et adaptés aux jeunes, et d'autres mesures dans les domaines de l'éducation et de la formation, de l'emploi et des occupations, de la santé, du logement, de l'information et du conseil, des sports, des loisirs et de la culture ;

2. prendre des mesures concrètes pour œuvrer dans le but de supprimer la ségrégation et l'isolement affectant de manière critique les quartiers prioritaires quelle que soit leur localisation ;

3. promouvoir des opportunités et des programmes intéressants de consultation et de participation des jeunes des quartiers prioritaires pour toute question liée à la planification et à la gestion de leur cadre de vie ;

4. prendre des mesures concrètes pour permettre aux jeunes d'exercer leur rôle actif dans la société, sans discrimination ;

5. reconnaître le rôle de l'éducation non formelle et du travail de jeunesse – et de ceux qui les dispensent, notamment les responsables de jeunes et les organisations de jeunesse – en matière de prévention de la discrimination, de la violence et de l'exclusion, ainsi qu'en matière de promotion de la citoyenneté active dans les quartiers prioritaires, et soutenir leur développement ; adopter des approches sensibles au genre dans l'élaboration des politiques de jeunesse dans les quartiers prioritaires et soutenir le renforcement des aptitudes et la participation égale des jeunes femmes et des jeunes hommes.

Considérant le CLSPD exceptionnel organisé par la maire d'Orly, en présence des services de l'état, des maires des communes de Villeneuve Le Roi et Choisy Le Roi, et des acteurs éducatifs du territoire,

Le Conseil Municipal :

Réaffirme sa volonté de travailler avec l'ensemble des partenaires des 3 villes, sur l'accompagnement des familles et la mise en place d'actions intercommunales de prévention.

Réaffirme son engagement à poursuivre et améliorer davantage les actions de prévention, d'accompagnement éducatif, sportif, culturel, social et économique engagées par la ville et ses partenaires notamment par la mise en œuvre d'un plan de réconciliation des jeunes des trois villes.

S'engage à affecter, dans le cadre de la préparation du budget primitif 2021, les moyens financiers nécessaires afin que soit rendue possible la mise en œuvre des mesures proposées ci-dessus.

Soutient la mise en place des renforts de police sur les 3 villes ainsi qu'une présence quotidienne des forces de police pour sécuriser la ligne 3 de l'Athis Car.

Demande que l'ensemble des services de l'Etat s'engagent à poursuivre leur soutien et leur mobilisation financière et humaine et à accompagner la ville, pour permettre la mise en place de ces actions et la fin des violences entre jeunes sur les territoires d'Orly, Villeneuve-le-Roi et Choisy-le-Roi.

Rapporteur : Monsieur Brahim MESSACI

Vote : Adopté à l'unanimité du Conseil municipal.

Vœu présenté par la majorité municipale pour un moratoire sur le déploiement de la 5G

CONSIDERANT le lancement de la 5^{ème} génération de téléphonie mobile qui suscite des préoccupations légitimes ;

CONSIDERANT la Convention Citoyenne pour le climat, qui demande au gouvernement un moratoire sur le déploiement de la 5G jusqu'à la parution attendue des résultats de son évaluation sur la santé et le climat, avec le rapport définitif de l'ANSES (**Agence Nationale de Sécurité Sanitaire de l'Alimentation, de l'Environnement et du Travail**) ;

CONSIDERANT que ces résultats seront disponibles au 1^{er} trimestre 2021, avec la présentation par l'ANSES d'un recensement des études scientifiques permettant d'identifier les axes principaux d'évaluation des risques ;

CONSIDERANT les populations, qui sont légitimement en droit d'avoir connaissance des éventuels risques sanitaires et environnementaux liés à l'exposition de cette technologie et de disposer des données décrivant les installations qui en découlent ;

CONSIDERANT qu'avec l'ouverture des enchères pour l'attribution des bandes de fréquences de la 5G, aucune initiative n'a été prise par le gouvernement pour engager un véritable débat sur les enjeux environnementaux, sanitaires et démocratiques liés à son déploiement ;

Le conseil municipal d'Orly :

DEMANDE au gouvernement de décréter un moratoire sur le déploiement du réseau 5G, le temps d'instruire un large débat national associant les citoyens, les associations de défense de l'environnement, les opérateurs du numérique, les élus sur les différents usages et processus d'installation de la 5^{ème} génération de téléphonie mobile, dans le cadre d'une maîtrise publique et citoyenne.

Rapporteur : Madame Stéphanie BARRÉ-PIERREL

Vote : Adopté à l'unanimité du Conseil municipal.

Groupe Agir ensemble pour Orly

Florence AIT-SALAH-LECERVOISIER

Vœu pour un moratoire sur la 5G

Considérant que le gouvernement a identifié la 5G comme un enjeu stratégique pour la France dans sa feuille de route et décidé que les fréquences seraient attribuées aux opérateurs téléphoniques dès septembre 2020. Cette décision intervenant sans étude d'impact climatique et environnemental ni aucune consultation publique préalable.

Considérant que le gouvernement ouvre les enchères pour l'attribution des fréquences 5G aux opérateurs téléphoniques le 29 septembre 2020 ;

Considérant que les premiers services commerciaux 5G devraient être lancés à la fin de l'année 2020 ou au début de l'année 2021 ;

Considérant que les émissions d'ondes de la 5G s'additionnent à celles des technologies antérieures, 4G, 3G et 2G, ce qui aboutira à une hausse du niveau d'exposition de la population aux ondes. Et qu'il faut s'interroger sur l'impact sanitaire de la multiplication d'objets hyper-connectés sur les populations humaines et sur la biodiversité ;

Considérant que plusieurs études¹ démontrent que le déploiement de la 5G va augmenter significativement les émissions de gaz à effet de serre ainsi que la consommation énergétique. Ce déploiement en France aboutira à un 'effet rebond' par la hausse de la consommation de données et de l'usage des télécommunications, synonyme d'une très forte consommation d'énergie par la sollicitation des antennes et des serveurs ;

Considérant que le déploiement de la 5G va exponentiellement accélérer l'exploitation de ressources naturelles non renouvelables, la pollution due à l'extraction des métaux rares, et la génération de quantité de déchets pas ou peu recyclables. A l'heure actuelle, un très faible nombre de téléphones mobiles en circulation et en vente sont compatibles avec la 5G. Le déploiement de ce réseau

mobile va donc impliquer un renouvellement d'une large part du matériel, augmentant encore l'empreinte écologique et le poids des déchets, et cela pour tenter de bénéficier d'une nouveauté technologique dont l'utilité reste à démontrer. Une étude d'impact environnemental préalable sur la 5G est donc nécessaire avant d'envisager son déploiement. ;

Considérant que le lancement de la 5G ne s'intègre actuellement dans aucune stratégie globale de sobriété numérique ;

Considérant dans ces conditions que le déploiement de la 5G semble incompatible avec les stipulations de l'Accord de Paris, de la stratégie nationale bas-carbone de la France *et avec l'objectif de neutralité carbone en 2050 voulu par la ville d'Orly* ;

Considérant que les citoyens doivent pouvoir s'approprier les débats concernant le déploiement de technologies qui conditionnent ensuite fortement leur mode de consommation individuel ;

Considérant que l'attribution des licences 5G n'a donné lieu à aucun débat démocratique que ce soit lors des élections présidentielles et législatives ou au Parlement alors que la 5G pose des questions écologiques, énergétiques, sociales et sanitaires ;

Considérant que la Convention citoyenne pour le climat s'est prononcée à 98% en faveur d'un moratoire sur le déploiement de la 5G qui constitue l'une de ses 149 propositions ;

Considérant que selon un sondage récent (Opinionway-mystartcab), 65% des Français souhaitent un moratoire sur la 5G ;

Considérant que l'attribution de fréquences aux opérateurs ne s'accompagne d'aucun dispositif permettant une réversibilité sur la base des usages constatés et de leurs conséquences sanitaires, énergétiques, sociales et environnementales ;

Considérant que nous ne serons pas maîtres de cette technologie, puisque les principaux constructeurs sont chinois (Huawei, ZTE) et américains (notamment des composants de Qualcomm, Intel et Cisco) pour installer les antennes de 5G. Et que la 5G servira surtout à accélérer le trafic de données provenant principalement de services étatsuniens – Facebook, Amazon, Google, Youtube, Netflix entre autres.

Considérant que le déploiement massif d'objets connectés allant de pair avec la 5G participe de l'accaparement des données personnelles. Et donne ainsi les clefs d'un pouvoir de prévision et de contrôle social à des géants du numérique

Considérant que la technologie 4G n'est toujours pas totalement déployée, que les collectivités dépensent des sommes importantes pour équiper en fibre les espaces ruraux et des espaces mal desservis, l'arrivée de la 5G risque surtout

d'aggraver les fractures numériques existantes. Nous nous interrogeons sur le rôle de la 5G et de l'Internet mobile dans la résorption de la fracture numérique. Nous souhaitons que les communes aient la capacité de choisir le mode d'accès à Internet et la maîtrise du développement des réseaux numériques.

Le Conseil municipal d'Orly :

- **se prononce** en faveur d'un moratoire sur le déploiement de la 5G, au moins jusqu'à l'été 2021.
- **demande** le lancement d'études sanitaires et environnementales sur les effets de la 5G ;
- **prend** l'initiative d'un débat démocratique décentralisé sur la 5G et les usages numériques ;
- **demande** le droit à la subsidiarité pour les communes concernant l'application du principe de précaution.

1 Par exemple, la mission d'évaluation du Sénat sur l'empreinte environnementale du numérique 2020 ; rapport pour « une sobriété numérique » The Shift Project 2018.

Rapporteur : Florence AIT-SALAH-LECERVOISIER.

Adopté à la majorité (7 voix pour).

28 abstentions (élus de la majorité municipale + Madame Nicole DURU BERREBI du groupe « Orly Ensemble »).

Questions diverses :

Monsieur Philippe BOURIACHI, je vous laisse poser votre première question.

Monsieur Philippe BOURIACHI :

1- Madame la Maire, vos adjoint.e.s ont-ils des véhicules de fonction ? Si oui qui sont-ils-elles ? Quelle est les modèles des Véhicules ? Sont-ils-elles autorisé à en faire usage à titre privé Week-end-vacances ? Peuvent-ils-elles les prêter aux membres de leur famille ou ami.e.s ?

Aucun élu n'a de véhicule de fonction. Certains utilisent des véhicules de services du pool garage de la ville.

2 - Madame la Maire, les élu.e.s de votre majorité ont-ils-elles un badge-carte essence délivré par la collectivité ? Si oui quelle en est la fréquence d'utilisation ? Est-il délivré à l'ensemble des élu.e.s ou à une partie si c'est le cas qui sont les détenteurs-détentrices ?

Il n'y a plus ni badges ni cartes essence. Je suis la seule à disposer d'une carte essence.

3 - Madame la Maire, la municipalité à t'elle des logements de fonction pour les élu.e.s ?

Non.

4- Madame la Maire, la municipalité a-t-elle une convention avec un organisme HLM pour un loyer reste à charge 0€ pour un.e ou des élu.e.s ?

Non.

5 - Madame la Maire, la municipalité à t'elle signé en septembre 2018 une convention d'accueil au centre de vacances communal Arêches, pour un séminaire entre la caisse des écoles et l'association de financement de parti politique ARIAS 94, pour un montant de 4950€, pour 33 participants pendant 3 jours, soit 50€ par jour et par personnes en pension complète avec l'hébergement ?

Oui.

6 - Madame la Maire, au séminaire précité y avait-il eu des hauts fonctionnaires de notre collectivité ? En quelle qualité et quel a été leur rôle pendant ce séminaire ? Ont-ils-elles utilisé des véhicules de fonctions pour se rendre au séminaire, si oui qui a payé les frais du trajet aller-retour ? L'association de financement de parti politique ARIAS 94 a-t-elle pris en charge leurs frais d'hébergement ainsi que leur pension complète ?

A ce séminaire d'élus, ont également participé à titre d'expert les membres de la Direction générale. Ils ont utilisé pour le Directeur général des services son véhicule de fonction et pour deux DGA des véhicules de service. La collectivité a pris en charge les frais de déplacement. Arias 94 a pris en charge les frais d'hébergement et de repas afin de ne pas grever le budget de la commune.

7 - Madame la Maire, la municipalité a-t-elle mise à disposition à titre gracieux à l'association de financement de parti politique ARIAS 94, le 5 novembre 2016 les salons de la mairie ?

Oui.

8 - Madame la Maire, Votre ancienne élue au développement économique, qui est actuellement rattaché à votre cabinet, est-elle toujours trésorier de l'association de financement de parti politique ARIAS 94 ? ARIAS 94 est-elle toujours domicilié chez elle ?

Monsieur BOURIACHI, vous avez participé aux réunions de travail sur la mise à jour du règlement intérieur de notre conseil municipal. Vous vous êtes sans doute davantage attardé sur les moyens que la collectivité met à votre disposition : locaux, imprimante, tablette ou encore tribune politique. Et de ce

fait, vous n'avez pas lu toutes les lignes. Article L 2121-19 du code général des collectivités territoriales : « *Les conseillers municipaux ont le droit d'exposer en séance du conseil des questions orales ayant trait aux affaires de la commune* ».

Votre question n'a pas trait aux affaires de la commune. Pour autant, parce que nous sommes en début de mandat et parce que j'ai le goût de la transparence, je vais répondre à votre question : oui.

9 - Madame la Maire, l'association de financement de parti politique ARIAS 94 a-t-elle financé vos campagnes des municipales de 2014 et 2020 ?

Monsieur BOURIACHI, là encore votre question n'a pas trait aux affaires de la commune. Toutefois, voici ma réponse : oui.

La séance du Conseil municipal d'Orly est levée à 20h59.

La secrétaire de séance
Madame Malikat VERA



La Maire d'Orly
Christine JANODET



